



Regard Béthémontois



Mairie de
Béthémont-la-Forêt
Rue de Montubois
Tel : 01 34 69 27 01
Fax : 01 34 08 07 25

SOMMAIRE

- Page 3 L'EDITORIAL
- Page 4 VIE LOCALE
- Autorisation de sortie de territoire
 - Vous avez seize ans, c'est l'âge du recensement
 - Bientôt les vacances
 - Rentrée scolaire
 - Election Européenne
- Page 5 AGENDA
- Calendrier des collectes des déchets
 - Feu de la Saint Jean
 - Exposition de peinture
- Page 6 VIE LOCALE
- Info sur le conseil Municipal
- Page 7 COMMUNAUTE DES COMMUNES
- Page 8, 9, 10 & 11 BUDGET 2009
- Page 12 VIE SCOLAIRE
- Accueil périscolaire
 - Classe transplantée
- Page 13 ACTIVITES DU CCAS
- Galette des Rois
 - La chandeleur
- Page 14 VIE LOCALE
- Commémoration de la fin de la guerre d'Afrique de Nord
 - Fête de Pâques
 - Bibliothèque
- Page 15 INFO P.L.U
- Le Plan Local d'Urbanisme
- Page 16 INFO SANTE
- Campagne de dépistage du cancer du sein
- Page 17 INFO SANTE
- Campagne de dépistage du cancer de l'intestin
- Page 18 VIE LOCALE
- Info notaire
 - Le rendez-vous Nature 2009
 - Respect de notre cadre de vie
- Page 19 INFO PRATIQUE
- La petite page verte

Photographie de la couverture :
« Le printemps »

Rédaction, photos et impression
réalisées par l'Equipe Municipale

L'Editorial



Le printemps est synonyme de renouveau, de jeunesse, de beauté et de fraîcheur.

Moins bucolique, le printemps est aussi la saison où est voté le budget de notre commune.

La volonté de l'équipe municipale étant de ne pas alourdir la contribution des ménages. C'est donc un choix raisonnable qui a été fait par le Conseil Municipal puisque l'augmentation des taux d'imposition sera de 1% pour cette année.

L'hiver fut rigoureux et malheureusement les conséquences sont désastreuses sur nos rues et ruelles qui ont particulièrement souffert de ces périodes de froid. Aussi nous allons rapidement lancer une campagne d'entretien de notre voirie.

Comme nous l'avions indiqué lors de la campagne municipale, nous allons entreprendre la révision de notre plan d'occupation des sols, n'hésitez pas à me faire part de vos avis sur le sujet, je reste à votre écoute.

Au début du mois de mars, nous avons dû faire face dans l'urgence à l'arrêt d'activité de l'association « Les petits chauvriots ». Depuis le 30 mars afin de répondre au mieux aux attentes des parents et d'accueillir leurs enfants dans les meilleures conditions, nous proposons différents modes d'accueil en partenariat avec les communes voisines.

Enfin au cours de ce premier trimestre le quartier de la place de la Pompe fut marqué par des dégradations de l'espace public mais aussi et surtout par des nuisances sonores qui sont essentiellement dues à l'incivilité de quelques individus. Après avoir rencontré les riverains et les jeunes, tous ont travaillé ensemble afin de trouver une solution satisfaisante, je souhaite que ces problèmes ne se reproduisent pas et ne m'obligent à mettre en place des mesures coercitives.

Le Maire,

Didier DAGONET

VIE LOCALE

Horaires Mairie

Horaires d'ouverture de la Mairie au public

Lundi :	09 h 15 à 12 h 30
Mardi :	09 h 15 à 12 h 30
Jeudi :	09 h 15 à 12 h 30
Vendredi :	09 h 15 à 12 h 30 13 h 15 à 18 h 00
Samedi :	08 h 30 à 12 h 00

Vous pouvez rencontrer les élus sur rendez-vous tous les samedis matins de 09 heures à 12 heures.

Monsieur le Maire est disponible les mardis après midi, les jeudis et samedis les matins sur rendez-vous.

Autorisation de sortie de territoire

Les demandes d'autorisation de sortie du territoire s'effectuent en Mairie, aux heures d'ouverture au public, sur présentation :

- Du livret de famille des parents.
- De la carte nationale d'identité, en cours de validation, de l'enfant.
- La carte nationale d'identité de l'un des parents.
- Une attestation de l'autre parent autorisant son enfant à sortir du territoire.

Vous avez seize ans, c'est l'âge du recensement

Tous les jeunes Français, garçons ou filles, doivent se faire recenser à la Mairie. Cette démarche obligatoire facilite l'inscription sur les listes électorales mais permet surtout d'effectuer sa journée d'appel et de préparation à la défense exigée lors des concours ou examens d'Etat (baccalauréat, permis de conduire...). Pour vous faire recenser, présentez-vous à la Mairie muni d'une pièce d'identité, du livret de famille de vos parents et d'un justificatif de domicile.

Bientôt les vacances

Pensez au renouvellement de votre passeport. Les premiers rayons du soleil printanier vous font rêver de vacances. Si vous devez refaire votre passeport ou votre carte nationale d'identité pour voyager à l'étranger, nous vous conseillons de ne pas attendre le dernier moment et d'effectuer dès aujourd'hui vos démarches administratives. Le temps pour réaliser ces documents est de trois à quatre semaines.

Rentrée scolaire 2009-2010



Les inscriptions scolaires pour l'année 2009-2010 sont ouvertes : elles concernent les enfants nés en 2005 entrant en petite section maternelle et les nouveaux arrivants.

Les premières démarches se font à la Mairie de Béthemont-la-Fôret :

Munissez-vous de votre livret de famille, du carnet de santé de l'enfant et d'un justificatif de domicile.

Elections Européenne 2009

Du 4 au 7 juin prochain dans les 27 Etats de l'Union

Européenne, se dérouleront les élections du Parlement Européen. Ce

sera la septième élection européenne au suffrage universel direct, cette assemblée aura pour mission de représenter 500 millions d'Européens. En France les élections se dérouleront le dimanche 7 juin 2009 en Mairie de 8h00 à 22h00.



Calendrier des collectes des déchets



COLLECTE DES ENCOMBRANTS

Les objets doivent toujours être sortis la veille du jour de ramassage au plus tôt à partir de 19h, et ne devront comporter ni gravats, ni déchets ménagers spéciaux, ni pneumatiques, ni végétaux, ni peintures, ni solvants.

La collecte aura lieu les mercredis 20 mai, 17 juin, 15 juillet.

COLLECTE SELECTIVE

Les déchets concernés sont: les bouteilles plastiques, les boîtes métalliques, les briques alimentaires, cartons, cartonnettes, les journaux, les magazines. Ces déchets doivent être secs et propres.

La collecte aura lieu tous les vendredis sauf les 1^{er} et 8 mai qui seront remplacés par les samedis 2 et 9 mai.

COLLECTE DU VERRE

Les bouteilles en verre, bocaux et flacons sans bouchon, couvercle et capsule.

La collecte aura lieu les mardis 28 avril, 12 et 26 mai, 9 et 23 juin et le 28 juillet ainsi que le lundi 13 juillet.

COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

La collecte aura lieu tous les lundis et jeudis à l'exception du jeudi 21 mai et du lundi 1 juin

DECHETTERIES DU SYNDICAT

Les déchetteries de :

- **Virmes** vous accueille tous les jours sauf le mardi et jours fériés.

Du 1 mars au 31 octobre 9h30/12h et de 14h/18h, les samedis de 9h30/18h, les dimanches de 10h/16h.

- **Champagne-sur-Oise** vous accueille tous les jours sauf le jeudi et jours fériés.

Du 1 mars au 31 octobre 9h/12h et de 14h/18h, les samedis de 9h/18h, les dimanches de 10h/16h.

Syndicat TRI-OR, rue Pasteur prolongée, 95660
Champagne-sur-Oise
Tél. : 01 34 70 05 60,
Fax : 01 34 70 41 47
site : www.tri-or.fr, e-mail: info@tri-or.fr

Feu de la Saint Jean

L'association des Amis de Béthemont-la-Forêt et la Municipalité organise le **samedi 20 juin 2009 à partir de 21h00** le feu de la Saint Jean sur le



terrain communal, une soirée de rencontre autour d'un brasier pour tous les Béthemontois.

A l'occasion de cette manifestation il sera organisé un concours de pâtisseries, de nombreux lots attendent nos pâtissières et pâtissiers. Nous clôturerons cette soirée par un petit feu d'artifice.

Exposition de peinture



Du 12 juin au 20 juin prochain, le C.C.A.S organise dans la salle du Conseil Municipal une exposition de peinture en hommage à Madame Marie-Thérèse AMICE. Venez découvrir ou redécouvrir les aquarelles de cette artiste Béthemontoise Amoureuse des beautés de la nature, elle a cherché fixer pour mieux transcrire l'envoûtement que les paysages, la couleur d'une atmosphère et s'est parfois laissée tenter par une approche impressionniste lui inspiraient certains lieux.

VIE LOCALE

Informations sur la vie du Conseil Municipal

RESUME DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 23 MARS 2009

10 élus étaient présents, 1 absents

1. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS

Une convention de réciprocité sans contrepartie financière a été signée avec la ville de Sannois concernant les inscriptions scolaires des enfants à l'école primaire.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION 2008

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité a décidé d'approuver les délibérations que Monsieur le Maire a présentées. Les compte 2008 de la commune de Béthemont-la-Forêt font apparaître un excédent global de 235 108.17 €, composé d'un excédent de fonctionnement de 277 917.55 € et un déficit d'investissement de 42 809.38 €.

3. AFFECTATION DE RESULTAT

Monsieur Glandières indique qu'au vu des résultats comptables, il est nécessaire d'affecter en recette d'investissement la somme de 90 520.38 € au compte 1068 afin de combler le déficit et les restes à réaliser. Par échange de compte il faut donc affecter la somme de 187 397.17 € en excédent de fonctionnement reporté au compte 002.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve le report sur l'exercice 2009

4. APPROBATION DU BUDGET 2009

Monsieur Glandières a présenté le projet de budget 2009 d'un montant total de 881 898,72 €. Les dépenses et les recettes sont équilibrées : en section de fonctionnement, le montant est de 480 578,17 € et en section d'investissement, le montant est de 401 320,55 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a approuvé le Budget Primitif communal pour l'exercice 2009

5. VOTE DES QUATRE TAXES

Monsieur le Maire indique que lors de la réunion de la commission des finances et du dernier bureau municipal ce point a été examiné et compte tenu du contexte financier que notre pays traverse et des finances de notre commune, il est proposé d'appliquer une augmentation modérée de 1%.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a approuvé les nouveaux taux proposés.

6. SUBVENTIONS AU C.C.A.S.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention d'un montant de 4 000,00 € au budget du C.C.A.S pour l'année 2009

7. DISPOSITION FCTVA

Après une présentation des dispositions gouvernementales portant sur le plan de relance de l'économie, le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité et autorisé Monsieur le Maire à signer une convention avec les services de l'Etat engageant la commune à réaliser pour l'année 2009 au moins 64 915,00 € de travaux en investissement afin que nous soit reversée, dès cette année, la FCTVA des années 2007 et 2008.

8. DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DE LA DOTATION GLOBALE D'EQUIPEMENT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'en 2009 pour l'achat prévu d'un véhicule utilitaire et d'une saleuse d'un montant global de 15 390,00 € H.T, il est possible de faire une demande de subvention de 45% au titre de la Dotation Globale d'Equipement. Il resterait ainsi à la charge de la commune la somme de 8 464,50 €. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte cette proposition de subvention.

9. QUESTIONS DIVERSES

Lors des questions diverses les points suivants ont été abordés : l'accueil périscolaire suite à la fermeture de l'association des « petits chauvriots », les problèmes rencontrés par les riverains de la place de la Pompe dus aux nuisances sonores, un point sur l'avancement du dossier assainissement, une présentation des études réalisées par la communauté de communes concernant les tarifs de la piscine de L'Isle Adam qui seront proposés prochainement aux habitants de l'intercommunalité

COMMUNAUTE DE COMMUNES

de la Vallée de l'Oise et des Trois Forêts



(Béthemont-la-Forêt, Champagne-sur-Oise, Chauvry, l'Isle-Adam, Parmain, Presles, Villiers-Adam)

Compte-rendu du Conseil Communautaire du 13 mars 2009

1. Rapport du groupe de travail – alarme protection et vidéo-protection

La société qui a réalisé l'étude a exposé aux membres du conseil communautaire une synthèse de son travail. L'objectif de ce projet était de sécuriser les espaces et bâtiments publics les plus exposés. Les besoins de sécurisation pour les communes rurales se traduiront par une télésurveillance des bâtiments. Pour les zones urbaines, il s'agira de la vidéo protection des voies publiques.

2. Subvention à l'harmonie intercommunale

Le Conseil Communautaire a voté une subvention de fonctionnement de 13 630,00 € pour l'année 2009 à l'harmonie intercommunale

3. Fond de concours voirie 2009

Le Conseil Communautaire a adopté pour l'année 2009 une aide aux communes qui en feront la demande dans le cadre du fond de concours au taux de 20 % du montant H.T. des travaux de voirie.

4. Vote des taux d'imposition 2009

Le Conseil Communautaire a adopté à l'unanimité les taux des quatre impôts directs comme suit :

Taxe d'habitation :	0,240%
Taxe sur le foncier bâti :	0,258%
Taxe sur le foncier non bâti :	1,041%
Taxe professionnelle :	0,297%

Le produit fiscal attendu s'élève à 238 821,00 €

5. Taxe d'enlèvement des ordures ménagères

Le Conseil Communautaire a adopté à l'unanimité l'ensemble des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères soit :

L'Isle Adam un taux de 9,05 soit 1 369 642,00 € ; Champagne sur Oise un taux de 11,91 soit 485 633,00 € ; Parmain un taux de 9,95 soit 585 816,00 € ; Presles un taux de 13,31 soit 449 071,00 € ; Villiers Adam un taux de 13,47 soit 107 863,00 € ; Béthemont-la-Forêt un taux de 10,03 soit 43 102,00 € ; Chauvry un taux de 11,76 soit 29 741,00 €

6. Budget primitif 2009

Le budget primitif 2009 a été voté à l'unanimité en équilibre des dépenses et des recettes, pour la section de fonctionnement 3 610 050,00 € et pour la section d'investissement 18 895,00 €

7. Demande de subvention au titre de la D.G.E 2009

La Communauté de Communes a décidé de solliciter une aide financière de l'Etat dans le cadre de la dotation globale d'équipement à hauteur de 25 % pour un programme d'équipement de vidéo protection sur 4 des 7 communes pour un coût prévisionnel des travaux de 433 000,00 € H.T

8. Demande de subvention au Conseil Général du Val d'Oise

La Communauté de Communes a décidé de solliciter une aide financière au Conseil Général du Val d'Oise dans le cadre de son soutien à l'installation de système de vidéo protection à hauteur de 30 % pour les travaux et l'équipement hors réseau et une aide à hauteur de 10 % pour les coûts de transmission

9. Demande de subvention au titre du fond Interministériel pour la préservation de la délinquance

Le Conseil Communautaire a sollicité une aide, la plus haute possible, au titre du fond interministériel pour la prévention de la délinquance auprès de l'Agence Nationale de Cohésion Sociale et de l'Egalité des Chances.

Budget 2009

Lors de la séance du 23 mars 2009, le Conseil Municipal a voté le budget de l'année 2009. Préalablement le compte de gestion et le compte administratif de l'année 2008 ont également été approuvés et votés.

Ainsi, au titre de l'année 2008, le compte de résultat de la section fonctionnement a fait apparaître un gain net de + 55 391 €uros et la section investissement un déficit net de - 47 266 €uros.

Concernant le budget 2009 de la commune dont vous trouverez les grandes lignes ci-après, nous vous rappelons que celui-ci est divisé en deux :

1. Le budget de fonctionnement qui permet d'assurer les dépenses courantes et récurrentes de la commune (frais de personnel, frais généraux- électricité, chauffage, scolaire, fournitures, entretien courant...), est financé d'une part par les Impôts et taxes collectés et d'autre part par les dotations de l'Etat.
2. Le budget d'investissement qui prend en compte les dépenses à plus long terme est lui, financé en parti par des demandes de subvention auprès des collectivités (département, région,...) et le solde par la commune (excédent accumulé de trésorerie ou emprunt).

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

	2008		2009
	BUDGET BP+BS	REALISE	BUDGET PRIMITIF
DEPENSES en €			
Charges courantes	100 150	95 371	112 600
Charges de personnel	100 000	94 546	98 040
Charges financières	1 200	1 000	1 000
Autres charges de gestion courante	85 010	76 341	77 726
Dépenses imprévues	32 003		30 000
Charges exceptionnelles			
TOTAL dépenses de fonctionnement	318 363	267 258	319 366
Virement à la section d'investissement	210 000		161 212
TOTAL DEPENSES	528 363	267 258	480 578



	2008		2009
	BUDGET BP+BS	REALISE	BUDGET PRIMITIF
RECETTES en €			
Impôts et Taxes	157 300	147 645	166 300
Taxes additionnelles droits de mutation	25 000	41 570	20 000
Autres attributions et dotations forfaitaires	80 923	95 873	72 048
Produits divers	42 525	37 531	34 803
Produits financiers	28	30	30
TOTAL RECETTES DE L'ANNEE	305 776	322 649	293 181
Excédents antérieurs reportés	222 527	222 527	187 397
TOTAL RECETTES	528 303	545 176	480 578

Budget 2009

Les dépenses de fonctionnement budgétées pour 2009 s'élèvent à 319 366 Euros, dont 30 000 Euros à titre de réserve.

Cette augmentation, par rapport aux dépenses réalisées en 2008, provient essentiellement d'une augmentation des budgets alloués à l'entretien courant de la commune (dont la réfection d'enrobée de la voirie très abîmée par l'hiver...) destinés à améliorer l'environnement de notre commune. Hors réserve, les dépenses de fonctionnement (289 k€) sont couvertes par les recettes à venir (293 k€, voir ci-après)

	REALISE 2008	BUDGET 2009
TOTAL DEPENSES	- 267 258	- 319 366
TOTAL RECETTES DE L'ANNEE	322 649	293 181
Excédents antérieurs re portés	222 527	187 397
Affectation au budget d'investissements	- 90 521	
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT cumule	187 397	161 212

Cet excédent de fonctionnement cumulé constitue un fond de roulement qui est imputé en budget d'investissement pour les financer.

Les recettes de fonctionnement estimées à 293 181 euros, en léger retrait en 2008, sont avant tout la résultante d'une approche prudente de notre part dans l'estimation des recettes dont les taxes additionnelles sur les droits de mutation qui ne sont pas connues au moment de l'élaboration budgétaire.

En ce qui concerne les quatre taxes, le Conseil Municipal a voté une augmentation très raisonnable des taux (+ 1 %), ce qui permet de couvrir l'inflation. Cette augmentation apportera un produit supplémentaire de 1 600 Euros.

Ces taux, comparés aux taux moyens nationaux et départementaux restent modérés.

	Voté pour 2009 Béthemont	Moyennes 2008		Produit pour la commune
		National	Départemental	
Taxe d'habitation	10,13%	14,57%	14,94%	79 298 €
Taxe foncière (bâti)	15,85%	18,74%	19,01%	68 361 €
Taxe foncière (non bâti)	108,50%	44,81%	58,14%	7 704 €
Taxe professionnelle	5,42%	15,87%	N C	4 428 €

BUDGET D'INVESTISSEMENT

UN PEU D'HISTORIQUE

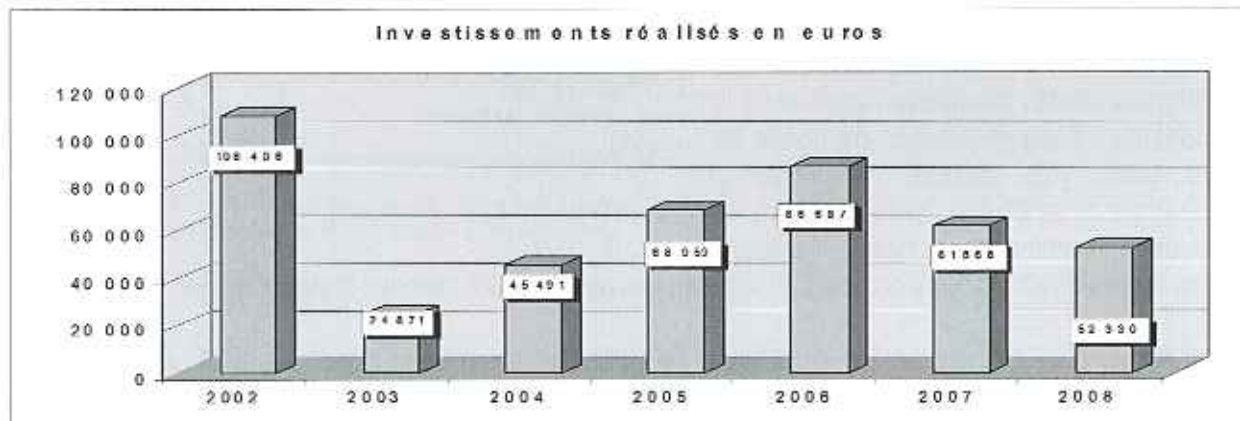
Ci-après, l'évolution des investissements réalisés par la commune au titre de ces dernières années. Pour rappel, le budget d'investissement de l'exercice précédent était (hors remboursement d'emprunt) de 244 104 Euros.

Il a été dépensé 52 330 Euros, ceci expliquant pourquoi vous trouverez ci-dessous la reprise de projet 2008 dans les projets 2009.

A noter que tous les investissements réalisés au cours de ces dernières années ont été financés par les excédents de fonctionnement capitalisés, les remboursements de TVA, les subventions et le recours à l'emprunt, en rappelant que la commune n'est pratiquement pas endettée : le seul emprunt restant s'élève à 24 000 Euros.

Budget 2009

REALISATION INVESTISSEMENTS 2008



Les principales actions d'investissement 2008 ont porté sur :

- La réfection des trottoirs et de la chaussée d'une partie de la rue de Montubois,
- Le changement de la chaudière de la Mairie,
- Le renouvellement du matériel informatique du secrétariat.

A noter aussi une première étape dans les travaux d'embellissement des entrées du village ainsi que la création de certains massifs.

Les travaux de la réfection totale de la ruelle du Pressoir ont été engagés fin 2008 mais réalisés et comptabilisés sur l'exercice 2009.



BUDGET INVESTISSEMENTS 2009

Grâce aux capacités d'autofinancement de notre commune, nous avons voté un budget global d'investissement

(hors subvention) de 358 511 €uros qui se décompose en grande masse de la façon suivante :

- 3 350 €uros au titre de remboursement d'emprunt
- 245 420 €uros au titre d'actions d'investissements 2009
- 109 741 €uros au titre de réserves pour travaux futurs

Seules, les deux premières lignes seront engagées au titre de cet exercice.

B u d g e t 2 0 0 9

Les actions d'investissements 2009 dont vous trouverez le détail ci-dessous seront financées à hauteur de 108 745 €uros par des subventions et 30 028 €uros par des remboursements de TVA.

Le coût net pour la commune, à savoir 106 647 €uros, sera financé par les excédents de fonctionnement accumulés.

1 - Travaux d'amélioration de la voirie :

- Réfection totale ruelle du pressoir (engagement 2008)
- Réfection trottoir + chaussée rue de Montubois (entrée du village par Taverny)
- Stabilisation des berges ru du Lavoir en bas de la ruelle du pressoir (engagement 2008)

2- Entretien des bâtiments et du patrimoine communal :

- Réfection complet du sol de la classe du bas
- Finalisation réfection lavoir
- Achat parcelles de terrain impasse de la Forge(engagement 2008)
- Réparation horloge de la Mairie
- Création d'une clôture dans la cour de la classe du haut
- Achat d'un abri de jardin
- Achat de mobilier urbain

3- Amélioration des moyens pour le travail du personnel communal :

- Engins polyvalents motorisés pour faciliter l'entretien (y compris saleuse).
- Mobilier de bureau
- Souffleur à dos

4- Honoraires / études :

- Honoraires d'études hydrogéologies pour le dossier assainissement
- Honoraires 1^{ère} tranche pour mise en place PLU (nouveau plan local d'urbanisation)
- Honoraires pour la constitution du dossier d'un contrat rural
- Honoraires pour étude raquette retournement de la ruelle du Pressoir



5 - Divers :

- Achats décorations de Noël et divers matériels.

PROJETS POUR LES ANNEES A VENIR.....

- Continuité des travaux relatifs à l'embellissement du village.

Cette année sera consacrée à diverses études pour d'une part étudier un plan d'enfouissement des lignes aériennes progressif au sein de la commune, avec réfection des trottoirs et d'autre part dans le cadre d'un contrat rural évaluer des aménagements au sein de certains endroits de la commune (création sentier pédestre,...).

- Travaux liés à l'assainissement

Nous espérons au cours de cette année pouvoir faire valider par nos partenaires financiers une solution pour la mise en place d'un assainissement collectif dans notre village après plusieurs années consacrées aux études de faisabilité.

VIE SCOLAIRE

Accueil périscolaire : du nouveau !

L'association « les Petits Chauvriots » qui assurait depuis plusieurs années l'accueil périscolaire des élèves de Béthemont-la-Forêt, Chauvry et Villiers-Adam et la cantine de Chauvry, a cessé définitivement son activité le 27 Mars 2009.

Les Municipalités, prévenues quelques semaines plus tôt, ont multiplié les réunions et les rencontres avec les partenaires extérieurs C.A.F. (Caisse d'Allocations Familiales) et IFAC (Institut de Formation d'Animation et de Conseil du Val d'Oise), avec également les délégués de parents d'élèves qui se sont mobilisés, afin de trouver au plus vite une solution d'accueil satisfaisante pour nos élèves.

Depuis le lundi 30 mars, plusieurs solutions ont été mises en place, de façon transitoire afin de satisfaire au mieux les familles jusqu'à la fin de l'année scolaire le 2 juillet prochain.

- Villiers-Adam assume désormais seul l'accueil périscolaire du matin et du soir
- La Municipalité de Chauvry a mis en place un service de cantine pour l'ensemble des élèves scolarisés dans la classe de Melle NOUET à Chauvry
- Les Municipalités de Béthemont et Chauvry, avec l'aide du prestataire de service IFAC, proposent un accueil périscolaire commun du matin et du soir tous les jours d'école à la salle des fêtes de Chauvry. Les enfants sont accueillis par des animateurs de l'IFAC, le matin à partir de 7h, le soir jusqu'à 19h
- Pour les mercredis et les vacances scolaires, les 3 communes ne sont pas en mesure pour le moment d'assurer un accueil efficace. Un contrat partenarial provisoire, valable jusqu'à fin juillet 2009, a donc été signé avec la ville de Frépillon afin que les familles puissent confier leurs enfants au Centre de Loisirs de Frépillon.

Les élus des 3 villages poursuivent leur travail commun afin d'étudier la possibilité de création d'une structure d'accueil intercommunale pour l'année scolaire 2009-2010.

Bientôt le départ de la classe transplantée !

Pour la troisième année consécutive, les 3 classes du Regroupement Scolaire Béthemont-Chauvry partent en classe transplantée. Après 2 séjours à la mer, ils séjourneront cette année, du 26 au 30 avril 2009, dans une ferme pédagogique à SAINT-FRONT dans l'Allier, dans la région du Mézenc où les paysages sont parait-il de toute beauté. C'est une vraie ferme, de nombreux animaux y vivent (vaches, veaux, chèvres, cochons, poules, canards), un centre équestre même (chevaux et poneys) et de multiples activités y sont proposées, adaptées pour chaque âge.

Mais on ne raconte pas tout aujourd'hui !

Patience !

Vous saurez tout dans le prochain Regard...



LES ACTIVITES DU C.C.A.S

La galette des rois



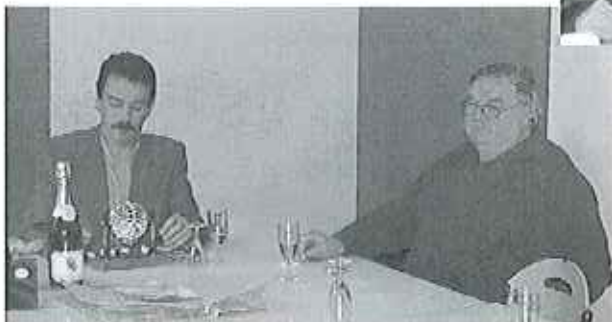
Le cidre de Monsieur Dubois a une fois de plus régalié nos invités. Nos reines et rois ont profité de ce goûter pour échanger vœux et nouvelles... vive les aînés !

Le 10 janvier à l'occasion de la traditionnelle galette des rois, les aînés se sont réunis à la cantine scolaire de Béthemont pour une dégustation gourmande... Au rendez-vous bonne humeur et convivialité !



La chandeleur

Toutes les occasions sont bonnes pour permettre à nos aînés de se réunir : la chandeleur en était une, bien sympathique ! au programme, crêpes préparées par les membres du CCAS et loto animé par notre Maire Didier Dagonet... petits lots pour les gagnants et beaucoup de plaisir à se retrouver tous ensemble comme à chaque fois !



Tout au long de l'année, le CCAS va favoriser ces rencontres pour nos aînés de 65 ans et plus. Une sortie au mois de juin, des après-midi récréatifs (le prochain : le 29 avril à partir de 14h), tout un programme !

VIE LOCALE

Commémoration de la fin de la guerre d'Afrique du Nord



En ce 47^{ème} anniversaire du cessez-le-feu du 19 mars 1962 en Algérie, plusieurs personnalités dont Monsieur Didier DAGONET, Maire de Béthemont-la-Forêt ainsi que Monsieur GOMBER, Président de la F.N.A.C.A. Les membres de cette fédération, les élus de la Commune et de nombreux Béthemontois se sont retrouvés au cimetière de Béthemont-la-Forêt devant le monument aux Morts pour rappeler que durant la guerre d'Algérie et les combats de la Tunisie et du Maroc, 30 000 camarades ont été tués.

Soyons attentifs pour que les générations futures prennent conscience que grâce à tous les anciens combattants, notre pays est libre actuellement depuis 45 ans, une république apaisée de la haine et des vengeances guerrières.

A la suite de cette cérémonie un vin d'honneur a été offert par la municipalité de Béthemont-la-Forêt.

En cette occasion, Monsieur Le Maire décerna la « Croix du combattant » à Monsieur Daniel NEYT et le titre de « Reconnaissance de la Nation » à Monsieur Francisque MACOGNE.

Puis tout le monde se retrouva à trinquer ensemble pour fêter cet événement.

La Bibliothèque

Nous vous en parlions dans notre dernière revue municipale : la bibliothèque des enfants fait peau neuve ! Afin de permettre aux enfants de Béthemont d'accéder à un choix renouvelé de livres, nous avons fait appel aux dons au sein de notre village et à divers organismes.

Nous profitons de cette occasion pour remercier les Béthemontois qui ont répondu à notre appel. Au retour des congés de Pâques, les enfants découvriront ce nouvel espace qu'ils fréquenteront aux heures de classe pour les enfants scolarisés à Béthemont et pour les autres, le mercredi de 16 h 30 à 18 heures au cours de la permanence assurée par Monsieur Claude Potier.

De nombreux livres, offerts tout au long de ces années par des Béthemontois ou des personnes soucieuses de soutenir cette activité et qui avaient besoin d'être réactualisés ont été triés et proposés à diverses associations : Emmaüs et organismes oeuvrant pour l'alphabétisation en Afrique...

Quelques animations autour de la lecture et du livre seront proposées prochainement. Vos dons sont toujours les bienvenus.

Fête de Pâques



Le 11 avril dernier, tous les enfants de Béthemont étaient attendus pour la Chasse aux œuf...

Le soleil était de la partie et les enfants nombreux.

Nos petits chasseurs ont réuni leur cueillette et tout a été partagé pour la plus grande joie de tous.

Rendez-vous l'année prochaine pour de nouvelles surprises !

Le Plan Local d'Urbanisme est lancé !

Les élus ont décidé à l'unanimité lors du Conseil Municipal du vendredi 23 janvier 2009 d'engager les études de révision du P.O.S valant élaboration du P.L.U conformément au Code de l'Urbanisme sur la totalité du territoire communal.

Le **Plan d'Occupation des Sols (P.O.S)** était un document d'urbanisme prévu par le droit français, dont le régime a été créé par la Loi d'orientation foncière de 1967. Sa disparition a été prévue par la Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbains du 13 décembre 2000, au profit des nouveaux **Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U)**.

Toutefois, notre ancien P.O.S qui a été mis en place en septembre 1981 subsiste et garde toute sa validité juridique tant qu'il n'aura pas été transformé en P.L.U.

L'élaboration du P.L.U se déroule en plusieurs étapes bien distinctes, comportant des moments de concertation qui sont :

- Le Conseil Municipal approuve la mise en révision générale de son plan d'occupation des sols et définit les modalités de la concertation préalable.
- La décision est notifiée au préfet, aux Présidents du conseil général, du conseil régional, du Syndicat des Transports de l'île de France, de la Chambre de Commerce et d'Industrie, de la Chambre des Métiers et de la Chambre d'Agriculture.
- La décision est publiée selon la procédure légale en vigueur.
- La phase des études préalables à l'établissement du projet de PLU est engagée. C'est durant cette période que se déroule la concertation préalable avec le public. Cette concertation a pour objet de recueillir les avis de la population, avis venant nourrir la réflexion du groupe de travail. Elle n'a pas vocation à présenter le projet de PLU.
- Deux mois minimum avant l'arrêt du projet, un débat a lieu en conseil municipal sur les orientations générales du Projet d'aménagement et de développement durable.
- Le Conseil Municipal arrête par délibération le projet de PLU.
- Le projet est alors soumis pour avis aux personnes associées à son élaboration.
- Le projet, auquel les avis sont annexés, est soumis par le maire à enquête publique pendant un mois.

- Le projet, éventuellement modifié suite à l'enquête publique, est approuvé par délibération du conseil municipal.

Le temps qui s'écoule entre le moment où le Conseil Municipal a décidé d'engager les études de révision du P.O.S et le moment où le nouveau P.L.U entrera en vigueur est de 18 mois à 24 mois.

Les élus de votre commune se sont fixés comme objectif dans cette élaboration de ce nouveau document d'urbanisme :

- Toiletter le règlement et le plan de zonage compte tenu des nouvelles législations et jurisprudences et de l'évolution de notre village.
- Permettre quelques extensions maîtrisées du village
- Préserver le cadre de vie des Béthemontois.
- Inscrire la planification urbaine dans une perspective de développement durable.



Afin de mener à bien ce dossier, ce sera la commission d'urbanisme composée de Messieurs Dagonet, Pouillart, Wagenutz, Vergnaud, Glandieres et de Madame Boumendil qui assurera le suivi des études.

Nous vous tiendrons régulièrement informés de l'évolution de ce dossier qui est un acte majeur pour notre village. Dès le mois de septembre nous vous ferons participer en recueillant vos avis sur le sujet.

Le P.L.U sera le fruit d'une réflexion d'ensemble menée sur un projet de village où la population sera au cœur de la problématique sans oublier l'art de vivre, auquel nous sommes tous attachés.

En résumé, améliorer notre qualité de vie pour que chaque Béthemontoise et chaque Béthemontois se sente bien dans notre village en anticipant les besoins futurs, est la mission essentielle du Plan Local d'Urbanisme, outil indispensable pour un développement urbanistique raisonné.

Le dépistage organisé du cancer du sein



ELLES Y PARTICIPENT. ET VOUS ?

COMME DES MILLIERS DE FEMMES À PARTIR DE 50 ANS,
PARTICIPEZ AU DÉPISTAGE ORGANISÉ DU CANCER DU SEIN.
PSVO LE VAL D'OISE, VOUS LE MÉDECIN GYNÉCOLOGUE DE VOTRE PRATIQUE

CANCER SERVICE
0810 810 821

Pour le Val d'Oise, un numéro gratuit à votre disposition

PSVO 0800 332 357



une liste jointe à l'invitation
le radiologue qu'elle souhaite consulter.

- la double lecture des clichés par un second radiologue : elle permet de détecter 8 % des cancers en moyenne.
- la gratuité : la mammographie de dépistage est prise en charge à 100 % par la Caisse primaire d'assurance maladie.

Important :

Si pour des raisons de commodité (cabinet de radiologie proche du lieu de travail) ou de choix personnel, une femme souhaite passer sa mammographie en dehors du Val d'Oise, elle peut tout à fait participer au dépistage organisé dans la mesure où le radiologue choisi participe lui-même à cette campagne dans son département.

De même si une mammographie de dépistage est prescrite par le médecin gynécologue de la femme, il est également possible de participer à la campagne de dépistage organisé en demandant l'envoi d'une invitation à PSVO (N° vert gratuit : 0800 332 357).

Résultat : En 2007 ce sont 220 cancers qui ont été diagnostiqués dans le Val d'Oise.

Le taux de participation était de 57 %. Pour obtenir une baisse de mortalité significative de 15 à 20 %, ce taux devrait augmenter pour atteindre 70 %.

Conclusion : La mammographie de dépistage est un moyen simple, facile et non douloureux. Au final plus de 93 % des mammographies seront normales, 6 % nécessiteront une surveillance. Moins de 1 % des femmes seront suivies pour le traitement d'un cancer, dont la prise en charge sera rapide et d'autant plus efficace que le diagnostic aura été précoce.

Contact : Dr Sylvie Bréchenade, médecin coordonnateur.

Pour qui : les femmes âgées de 50 à 74 ans sur tout le territoire français.

Pourquoi : le cancer du sein est le plus fréquent des cancers chez les femmes et la première cause de mortalité par cancer.

Une femme sur huit y sera confrontée dans sa vie, ce qui souligne l'importance d'un dépistage régulier tous les deux ans.

Les avantages du dépistage organisé :

- la régularité : une lettre d'invitation est adressée tous les 2 ans à chaque femme.

Cette régularité du dépistage présente l'avantage de diagnostiquer souvent des petits cancers qui seront guéris plus facilement et avec moins de contraintes de traitement.

- la qualité : les radiologues ont une formation spécifique et leur matériel est contrôlé tous les 6 mois.

- le choix du radiologue : chaque femme peut choisir dans

Le dépistage organisé du cancer de l'intestin

Pour qui : les hommes et les femmes de la même tranche d'âge (50 à 74 ans).

Pourquoi : Le cancer de l'intestin est responsable de 17 000 décès par an en France. Ce cancer est mieux soigné s'il est dépisté tôt.

Il peut même être prévenu en détectant et enlevant des polypes qui sont des lésions précancéreuses. Une baisse de la mortalité de 15 % à 20 % a été constatée dans plusieurs programmes expérimentaux de dépistage organisé en France et en Europe.

3 000 décès liés à ce cancer pourront être évités chaque année en France à condition que la population participe massivement au programme (au moins 50 %).

Ce nombre augmentera encore si cette participation est plus élevée.

Idéalement, si toute la population participait, on obtiendrait 6 000 décès en moins par an liés à ce cancer.

Modalité : Sur invitation de PSVO, ou sur sa propre initiative, un assuré peut obtenir un test de recherche de sang

occulte (invisible) dans les selles lors d'une consultation chez le médecin traitant (test HEMOCCULT). Le médecin jugera de l'éligibilité de son patient à ce test en fonction des antécédents et des symptômes éventuels. Parfois un autre examen pourra être proposé par le médecin. Cette consultation est remboursée dans les conditions habituelles.

Le test est **gratuit ainsi que sa lecture** dans le circuit organisé par PSVO. Le coût est supporté intégralement par l'assurance maladie. Il est simple à réaliser à domicile. Il suffit de l'envoyer par voie postale par la suite, à l'aide d'une enveloppe pré-affranchie. Les résultats seront communiqués à l'assuré ainsi qu'à son médecin par un courrier du laboratoire. PSVO organise le dépistage dans le Val d'Oise et approvisionne en tests tous les médecins qui souhaitent le distribuer.

Conclusion : Changeons d'attitude vis-à-vis de notre santé et appliquons l'adage « Mieux vaut prévenir que guérir ».

Contact : Dr Tu Le Trung , médecin coordinateur.



C'EST SIMPLE ET TELLEMENT IMPORTANT.

À PARTIR DE 50 ANS. DÉPISTAGE DU CANCER DE L'INTESTIN : FAITES LE TEST CHEZ VOUS.

PARLEZ-EN AVEC VOTRE MÉDECIN.

Dans le Val d'Oise, un numéro gratuit à votre disposition

N° Vert 0800 332 357 (appel gratuit)

Val d'Oise
PSVO
Assurance Maladie
LA LIGUE
Centre de Val d'Oise

DÉPISTAGE ORGANISÉ DU CANCER DE L'INTESTIN
pour connaître le lieu de consultation et pour plus d'infos
vous pouvez télécharger l'application sur www.ecancer.fr

PSVO
Prévention
& Santé
en Val d'Oise

Centre de coordination du Dépistage Organisé des Cancers
PSVO
Immeuble le Centaure, 14 A avenue du Centaure
95800 Cergy Saint Christophe
Appel gratuit : 0800 332 357
Fax : 01 34 24 57 17

VIE LOCALE

Respect de notre cadre de vie

A la fin du mois de février, de nombreux Béthemontois nous ont alerté concernant le tapage nocturne sur la place de la Pompe. Par ailleurs, nous avons aussi constaté que du mobilier urbain avait subi des dégradations volontaires.

La Municipalité demande à l'ensemble des Béthemontois, petits et grands, de prendre conscience de ces incivilités. Le tapage nocturne, la dégradation d'objet, ou le manque de propreté gâchent la tranquillité de notre village et la remise en état de ces dégradations est coûteuse pour l'ensemble des Béthemontois.

C'est pour ces raisons que nous avons demandé à la Gendarmerie Nationale d'être vigilante sur ces points et de faire respecter les textes en vigueur.

Avec le retour du printemps et des beaux jours, il nous a semblé nécessaire de vous rappeler que les nuisances sonores importunent votre voisinage et perturbent notre environnement.

Nous vous rappelons que l'usage de matériel de sonorisation, telles que les chaînes HI FI, l'usage des tondeuses à gazon et autre matériels de bricolage est réglementé par un arrêté préfectoral qui institue des horaires pour leur utilisation, les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30, les samedis de 9h00 à 13h00 et de 16h00 à 19h00.

La pratique des sports motorisés de tout type (moto, quad) dans les espaces naturels et plus particulièrement sur le terrain communal et les chemins ruraux est formellement interdite. La pratique de ces activités doit se faire sur des circuits officiels.

Les rendez-vous Nature 2009

Le Conseil Général
du Val d'Oise

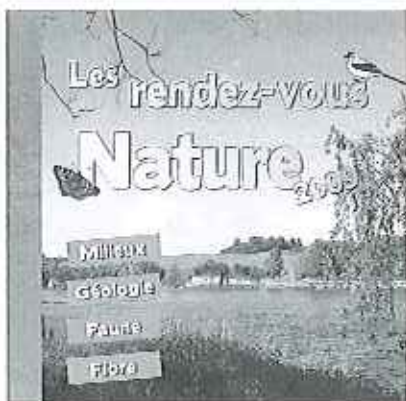
organise au cours
de l'année 2009
diverses
animations

« Nature »,
Parmi plus de 50
sorties « Natures »,
vous aurez la
possibilité de
découvrir la
richesse de la
faune, de la flore et

des paysages des sites naturels de Val d'Oise.
Des manifestations se dérouleront en forêt de
Montmorency :

- La chasse le dimanche 17 mai de 9h00 à 11h30
- Arbres bizarres en forêt de Montmorency le samedi 13 juin de 14h00 à 16h30
- La sylviculture du châtaigner le dimanche 17 mai de 14h00 à 16h30

Renseignements et inscriptions au 01 34 25 76 22
www.valdoise.fr rubrique préserver



Chambre Interdépartementale des notaires
des départements du Val d'Oise
Yvelines et Paris-Île-de-France
www.chambre-yvelines-notaires.fr

Consultations gratuites
tous les jours, sans rendez-vous,
de 10h à 18h30, tous les jours
de 10h à 18h30.

La petite page verte



Vos déchets jetés dans la nature ont encore une longue vie devant eux avant de disparaître !

Un mouchoir en papier se dégradera en 3 mois, un journal entre 3 mois et 1an, un filtre de cigarette mettra de 1 à 2 ans !

Pour une simple pelure de fruits jetée innocemment, 3 à 6 mois seront nécessaires pour son élimination.

Un chewing-gum égaré vivra encore 5 ans, un sac en plastique de 100 à 1000 ans !

Le polystyrène mettra lui aussi 1000 ans pour disparaître de la nature.

Pire, le verre ainsi jeté s'éliminera en 4000 ans !

Enfin, cela prendra entre 10 et 100 ans à une cannette métallique pour disparaître !

Empêchez-leur une longue vie dans la nature, jetez vos déchets à la poubelle!



Le printemps est de retour ! Et avec lui les travaux de nettoyage du jardin...



Pour empêcher les mauvaises herbes et limiter les arrosages en été, utilisez le paillage ! Le paillage consiste à couvrir le sol de matière organique (comme des résidus de plante, de la paille ou encore des feuilles). En plus de lutter efficacement contre les mauvaises herbes, le paillage protège la terre des agressions du vent ou du soleil, ainsi que de la pluie qui a tendance à « lessiver » les cultures ! Certains paillages produisent même de l'humus, qui enrichit la terre !

Vous pouvez aussi lutter contre les mauvaises herbes en plantant des variétés de plantes dites « couvre sol », renseignez-vous, il en existe des multitudes !

Extraits de : ecolo-trucs.com

Anne de Montmorency Seigneur d'Écouen



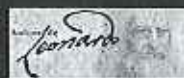
Château d'Écouen
Musée de la Renaissance - Val d'Oise

**Parcours - Spectacle
et Animations de Jour**
Tous les dimanches de Mai



**Parcours - Spectacle
de Nuit aux Flambeaux**
Tous les vendredis et samedis de Juin 2009

Réservations : Ticketnet 0892 390 209 ou www.autourdeleonardo.org



Conception et Mise en scène : Monique Potel-Derlez - Production : Association Autour de Leonardo

Agès d'Angier

